

Nos réf. : CRAT/13/AV.559
BB/LP

Le 19 décembre 2013

Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine dite « Quadrilatère » à HUY

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Valorisation du site abandonné du Quadrilatère pour y créer un ensemble mixte composé de logements, de commerces de proximité et de bureaux, en les reliant au tissu existant.
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Demandeurs</u> :	Ville de Huy et promotion de logements CCI
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	20 novembre 2013

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine dite « Quadrilatère » à Huy.

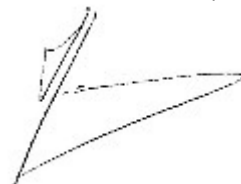
Elle estime que ce projet répond à la philosophie de la revitalisation urbaine en visant la valorisation du site abandonné du Quadrilatère pour y créer un ensemble mixte composé de logements, de commerces de proximité et de bureaux, et ce en lien avec le tissu existant, ainsi que pour y améliorer qualitativement l'espace public.

La CRAT apprécie la qualité de la réflexion qui a été menée pour définir la stratégie de réaménagement du site et, tout particulièrement, la volonté d'améliorer les liens entre le site et les autres centres d'intérêt du centre-ville. L'amélioration des voiries et des cheminements piétons visés par le projet aura des effets positifs sur les déplacements des riverains et sur l'attractivité du centre-ville.

En vue d'optimiser l'intégration du site dans le quartier, la CRAT propose toutefois que le site puisse être traversé par le public dans sa partie privée, en fixant au besoin des conditions d'accès (ex. : ouverture du site pendant la journée...). Il est en effet important que l'espace privé ne fasse pas obstacle au cheminement des piétons.

De plus, la CRAT s'interroge sur la pertinence d'intégrer la rue l'Apleit dans le périmètre de la revitalisation urbaine car elle estime que l'aménagement de cette rue ne semble pas primordial pour le projet.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président